

# Proposition de subvention pour la participation à un colloque

Mise à jour : hiver 2018

Considérant l'importance pour les membres de l'AECSL de diffuser les savoirs sur les plans scientifique et professionnel et afin de faire profiter aux membres de l'argent disponible à l'Association :

Il est proposé de subventionner la participation des membres à des colloques. En échange de l'obtention d'une subvention, il est demandé à l'étudiant(e) de présenter au département de linguistique une version remaniée ou non de sa présentation au colloque et/ou un résumé d'une ou des présentations auxquelles il aura assisté. Cette présentation aura lieu lors d'un midi causerie organisé par le comité de subvention.

## Description générale

Plus spécifiquement, jusqu'à 1 500 \$ par année sera réservé aux fins de ces subventions. Les fonds non attribués seront ajoutés à l'enveloppe budgétaire du comité de subvention pour l'année suivante, jusqu'à concurrence de 2 500 \$. Par exemple, si à la fin d'une année budgétaire, un montant de 352 \$ n'a pas été utilisé il sera ajouté à l'enveloppe budgétaire du comité de subvention. Le montant total pour cette nouvelle année sera alors de 1 852 \$. Le comité de subvention et le comité exécutif s'entendent à chaque début d'année universitaire pour déterminer le montant des subventions disponibles pour l'année universitaire qui commence. Ce montant est annoncé à l'AG de l'automne, en même temps qu'est déposé le bilan financier. Tout étudiant(e) membre de l'Association peut faire une demande. Une subvention est accordée en fonction des critères énumérés plus bas. Pour faire une demande, il s'agit de rencontrer les conditions d'admissibilité et de remplir le formulaire de demande de subvention de l'AECSL.

## Conditions d'admissibilité :

- Être membre de l'association (avoir payé sa cotisation) ;
- Présenter à un colloque ou assister à un colloque (les étudiant(e)s qui présentent lors d'un colloque auront la priorité.) ;
- Un(e) membre peut faire plusieurs demandes, mais un maximum de 300 \$ par année budgétaire peut lui être accordé (seule la première demande sera jugée prioritaire) ;
- Un(e) membre du comité de subvention qui fait une demande ne peut pas participer à la prise de décision en ce qui concerne sa propre demande. Les autres membres du comité de subvention (ou du comité exécutif) devront prendre la décision.

## Dates limites :

Un(e) membre doit manifester son intérêt en déposant une demande, possiblement incomplète, avant les dates suivantes :

- Le 15 octobre pour un colloque à l'automne ;
- Le 15 février pour un colloque à l'hiver ;
- Le 15 mai pour un colloque à l'été ;
- Pour un colloque au printemps, la demande peut être déposée en février ou en mai, au choix.

(Déposer la demande à la secrétaire des cycles supérieurs au département de linguistique à l'accueil. Les demandes seront acheminées au comité.)

- Réponse de la part du comité : dans les deux semaines suivant la date limite de dépôt d'une demande.
- Un(e) étudiant(e) ayant soumis une demande incomplète a deux semaines pour compléter son dossier à la suite d'une réponse du comité.

*Critères pour établir le montant de la bourse :*

- Pour assister à un congrès :
  - *le montant maximal alloué est de 75 \$ par année*
  - *le montant alloué peut être utilisé pour rembourser des frais d'inscriptions, de déplacement et d'hébergement*
- Pour présenter à un congrès :
  - *le montant maximal alloué est de 300 \$*
  - *le montant alloué peut être utilisé pour rembourser des frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement*
- Le comité accordera des sommes plus élevées à des étudiant(e)s qui ne reçoivent aucune autre subvention comparativement à celles et ceux qui voient leur participation financée par d'autres sources de financement ;
- Aucune bourse n'est accordée si les frais sont déjà entièrement couverts (par exemple, par un autre organisme, par un groupe de recherche ou par la direction de recherche) ;
- Le comité de subvention se réserve le droit de refuser de subventionner en totalité ou en partie certaines dépenses si elles sont jugées superflues.

*Critères d'obtention du paiement de la bourse :*

Le chèque sera remis à l'étudiant(e) récipiendaire lorsque les conditions suivantes seront remplies :

- ✓ Remise de la demande de remboursement dûment remplie et présentation de la lettre d'acceptation, de la preuve de participation ainsi que de la preuve de paiement au comité de subvention ;
- ✓ Justification des frais reliés au choix de transport ou d'hébergement au comité de subvention ;
- ✓ Présentation, lors d'un midi causerie offert aux membres de l'Association, de sa propre communication ou d'un résumé d'une ou de plusieurs communications vues au colloque ;

*Le comité :*

Le comité est composé de trois étudiant(e)s élu(e)s par l'assemblée ou, si trois étudiant(e)s ne sont pas disponibles, des membres du comité exécutif (il revient aux membres du comité exécutif de décider qui composera le comité dans ce dernier cas).

## Formulaire de demande de bourse

### *Renseignements sur l'étudiant(e)*

Nom de l'étudiant(e) :

Code permanent :

Courriel UQAM :

Programme d'études :

Dernière session active :

### *Renseignements sur la rencontre scientifique*

Titre de la communication :

Date et lieu du colloque :

Nom du colloque :

Adresse électronique du colloque (où l'on doit pouvoir consulter le programme, la liste des participant(e)s et les résumés des présentations) :

Financement obtenu ou à venir et spécifications des dépenses couvertes par ce financement (de la part d'un autre organisme ou du directeur, de la directrice) :

*Estimation des frais*

Frais d'inscription :

Frais de transport :

Frais d'hébergement :

Durée du séjour :

Signature de l'étudiant(e) :

Date :

PIÈCES À FOURNIR : lettre d'acceptation et preuves de paiement pour l'inscription, le transport et l'hébergement si ces informations sont disponibles au moment du dépôt de la demande.